

FICHE TECHNIQUE DE L'ANTI-MOUSSES 450 m²

(réf.001198)

Mousses, lichens, algues, champignons, moisissures...
SUR TOUS TYPES DE MATERIAUX
CONCENTRE / A DILUER

L'ANTI-MOUSSES ECOGENE élimine radicalement les MOUSSES, LICHENS, ALGUES, CHAMPIGNONS, MOISSURES et CRYPTOGRAMES sur les murs, toitures, terrasses, terrains de tennis, abords de piscines...

Compatible avec tous les supports : tuiles en terre cuite et béton, shingle, ardoise, brique, ciment, enduit, crépis, peinture, bois, pierre naturelle, marbre, plastique...etc. Son action rapide et LONGUE DUREE fait de l'ANTI-MOUSSE ECOGENE un traitement à la fois PREVENTIF et CURATIF.

Composition

- Contient du chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 379 g/L et du chlorure de didécyl diméthyl ammonium 10 g/L
- Produit biocide TP10

Propriétés et caractéristiques

- Aspect du produit : liquide limpide, moussant, odeur caractéristique.
- pH à 20°C : 7 - 8
- Densité : 0,99

Conditionnement

Bidon plastique de 2 L + bouchon sécurité enfant

Mode d'emploi

Lorsque les mousses, lichens ou végétaux forment une couche épaisse, gratter et brosser le support avant d'appliquer le produit.

- 40 ml (2 bouchons) d'Anti-mousses mélangé à 1 litre d'eau permet de traiter 10 m² : appliquer avec un pinceau, une brosse ou un balai brosse pour les petites surfaces.
- pour traiter 450 m², mélanger 2 litres d'Anti-mousses à 40 litres d'eau : utiliser un arrosoir ou un pulvérisateur. Laisser agir sans rincer. Au bout de quelques jours après jaunissement total des mousses, éliminer les résidus en rinçant à grande eau (les mousses mortes se décrochent plus facilement). Pour les toitures ou les grandes surfaces, la pluie accomplira naturellement ce travail.

Précautions d'utilisation :

- Traiter par temps sec - Utiliser des gants - Nettoyage du matériel utilisé, à l'eau - NE PAS UTILISER SUR DES PELOUSES OU PLANTES D'ORNEMENT.

Consignes de sécurité

CORROSIF – DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Provoque des brûlures – Nocif par contact avec la peau et par ingestion – Très toxique pour les organismes aquatiques – Conserver hors de la portée des enfants – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste – Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) – Eviter le rejet dans l'environnement – Rincer le contenant vide à l'eau avant de le jeter – Pour éliminer les produits non utilisés, les apporter en déchèterie (selon la réglementation municipale).